

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : Passage du Test CACES® R 490 : Grues hydrauliques auxiliaires sur porteur

NIVEAU : Initiale

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Trois journées de passage des tests Caces® soit 21 heures.

LIEU : Sur site **ou** Dans nos locaux

PUBLIC : Toute personne souhaitant utiliser des grues hydrauliques auxiliaires sur porteur, ou grues de chargement et passer un C.A.C.E.S. ® R490.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Conditions d'accueil et d'accès au public en situation d'handicap.

EFFECTIF : De 1 à 6 personnes par groupe.

PRE-REQUIS : Aucun

INTERVENANT : Notre partenaire Forma+, formateur qualifié en sécurité et conduite des engins de manutention. Testeurs reconnus aptes à la fonction par un organisme certificateur de qualification.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Etre capable de manipuler une grue auxiliaire dans le respect des règles de sécurité.
Vérifier l'aptitude à la conduite de grues auxiliaires conformément à la recommandation R 490 de la Caisse Nationale d'Assurances Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS)

CONTENU DE LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE :

Connaissances générales
Conduite sur la voie publique et dans l'entreprise
Principaux modes de commandes et d'équipements de grues.
Notions élémentaires de physique
Technologie et stabilité des grues auxiliaires
Positionnement de la grue auxiliaire
Exploitation de la grue auxiliaire.
Vérifications et entretien d'usage
Option télé/radiocommande (selon besoins de l'entreprise)

LES METHODES PEDAGOGIQUES :

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.

Salles de cours équipées.

Terrain ou aire d'évolution.

Utilisation d'une grue auxiliaire.

Matériel de travail.

Organisation par ateliers pédagogiques.

MATERIELS A PREVOIR :

L'organisme de formation met à disposition des participants, sur son site :

- Les engins
- Le site
- Les équipements nécessaires pour la réalisation de l'action de formation et le passage des tests CACES®.

Le stagiaire doit se présenter au stage avec :

- Ses équipements de protection individuelle E.P.I (chaussures de sécurité, gants, gilet)
- Une pièce d'identité
- Un stylo pour écrire.

LA SANCTION DU STAGE :

Délivrance d'une ATTESTATION DE STAGE ainsi qu'un Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les grues auxiliaires conforme à la recommandation R 490 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation pédagogique : au cours de la formation, des évaluations formatives au travers de questionnaires et de mises en pratique sont réalisées.

Évaluation pédagogique finale : à l'issue de la formation, chaque stagiaire est soumis à un test final permettant de vérifier les compétences, connaissances et savoir-faire acquis durant le stage.

Évaluation de satisfaction « à chaud » : elle permet à chaque stagiaire d'exprimer son opinion sur le déroulement du stage au travers de divers indicateurs de qualité.

Évaluation de satisfaction « à froid » : un mois après la formation, le stagiaire a la possibilité de formuler son ressenti sur la formation, son efficacité, son bien-fondé avec un regard plus objectif, riche d'un mois d'expérience nouvelle. L'analyse de ces retours nous permet d'améliorer sans cesse nos formations et de les adapter au plus proche du besoin de nos clients.